

REGLEMENT DE L'ESPACE « WELLNESS »

ARTICLE 1 - DROIT D'ACCÈS ET OBLIGATIONS

L'accès à l'Espace « Wellness » est réservé aux personnes ayant acquitté un droit d'accès. Toute personne présente dans l'Espace « Wellness » devra pouvoir attester qu'elle a bien acquitté son droit d'accès. Dans le cas contraire, la direction se réserve le droit d'exclure de l'espace les personnes qui ne sont pas autorisées à y accéder. L'Espace « Wellness » n'est accessible qu'aux personnes de plus de 16 ans sur justification de l'âge.

ARTICLE 2 - CONTRE-INDICATION MÉDICALE

La pratique du sauna et du hammam est déconseillée :

- aux personnes ayant des problèmes cardiaques ;
- aux femmes enceintes dans les cas d'hypertension ;
- d'infections aiguës (grippe, bronchite, angine, rhino-pharyngite) ;
- en période de convalescence de maladies infectieuses (hépatite virale, toxoplasmose, mononucléose infectieuse, infections rénales) ;
- d'insuffisances veineuses (jambes lourdes, varices, séquelles de phlébite) ;
- d'asthme.

ARTICLE 3 - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Il est recommandé pour la pratique du sauna et du hammam d'être nu et de ne pas porter d'objets métalliques (bijoux) et pour les porteurs de lentilles de contact, de les enlever afin d'éviter tout accident.

Il est obligatoire :

- de prendre une douche savonnée avant de pénétrer dans l'Espace « Wellness »,
- de se couvrir partiellement afin de respecter l'intimité de chaque personne,
- de s'asseoir ou s'étendre sur une serviette dans le sauna,
- de rincer sa place au moyen du matériel mis à disposition dans le hammam,
- de nettoyer le solarium à l'aide du matériel mis à disposition,

Il est interdit de mettre en fonctionnement les appareils (saunas, hammam et solarium) et de modifier les réglages de ces appareils, notamment la température des saunas et hammam.

Afin de pouvoir profiter au mieux de cet espace de détente, la direction demande que le plus grand silence soit respecté et que les comportements irrespectueux et contraire aux bonnes moeurs (exhibitionnisme ou toute autre attitude à caractère sexuel) soient immédiatement signalés à la réception.

ARTICLE 4 - RESPECT DU RÈGLEMENT

La non-observation de ce règlement est sanctionnée par un avertissement donné par la direction.

Dans les cas graves (vols, injures, marques d'irrespect envers le personnel ou les autres membres), l'utilisateur concerné sera expulsé immédiatement et sans remboursement.

La fréquentation de l'Espace « Wellness » implique le respect du présent règlement intérieur défini dans un souci de bien-être pour l'ensemble des usagers. En cas de non-observation de celui-ci ou d'attitude ou de comportement présentant un risque ou une gêne récurrente pour les autres usagers, le personnel est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'encontre des contrevenants et se réserve le droit de leur en interdire l'accès. Celui-ci ne pourra prétendre à aucun remboursement.

